

LETTRE D'INFORMATION DSDEN DE L'ARDÈCHE

Année scolaire 2021 - 2022

A L'ATTENTION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE ET DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT



RESSOURCES

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Service Social en faveur des élèves : Mme MAILFERT Valérie, Conseillère Technique de Service Social, en charge du **suivi des situations de Protection de l'Enfance** sur le département a mis à votre disposition les documents et supports protection de l'enfance actualisés sur le PIA : Les documents sont en PDF et en Word sur le PIA : <https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/signalements-protection-de-lenfance>

Vous trouverez :

- [Le MEMO Protection de l'enfance](#). Ce mémo a pour objectif de vous aider au repérage et à l'analyse des situations de maltraitance et aux suites à donner dans le cadre de la protection des mineurs.
- **Des supports pour la rédaction de vos rapports**
- 1 support pour les [Informations Préoccupantes](#) à destination de la CRIP avec [une lettre type d'information aux familles](#)
- 1 support pour les [Signalements](#) judiciaires avec [la fiche navette Justice/ DSDEN](#) pour le retour sur les suites données. Pour information, les signalements sont dorénavant à adresser **par mail** au Substitut du Procureur en charge des mineurs, à l'adresse suivante : signalements-med.tj-privas@justice.fr

Rappel important : En cas de confidences d'atteintes ou d'abus sexuels, avec ou sans pénétration, récents ou passés, il ne revient pas aux personnels de l'Éducation nationale de mener une enquête. Vous avez obligation d'informer la Justice à partir du recueil de la confidence des mineurs. En aucun cas, les responsables légaux sont informés. Ils le seront par les autorités judiciaires.

Mme MAILFERT attire votre attention sur le fait de **ne pas rester seul** face au traitement de situations d'enfants victimes de violences. Dans le 1er degré, les IEN sont vos premiers interlocuteurs mais vous pouvez également la joindre pour un conseil technique et un accompagnement sur le traitement des situations et la rédaction des rapports.

Portable : 06 07 71 88 40 .

Ne pas hésiter à appeler le service de social en faveur des élèves pour toute question

au 04 75 66 93 25 ou par mail ce.dsden07-sante-social@ac-grenoble.fr

Attention : les ressources documentaires présentes dans cette lettre d'information et sur le PIA ont été intégralement remis à jour en lien avec les différents partenaires, il convient donc de ne plus utiliser les précédents documents.